CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 16 avril 2024 par le Vice-Président et Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'exécutant le décret du 18 janvier 2007 relatif au soutien et au développement des clusters et abrogeant l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 mai 2007 portant application du décret du 18 janvier 2007 relatif au soutien et au développement des clusters', portant le numéro 76.158/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 17 avril 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-BHEYPECBJ-HGBFIVT‡